


# CALENDRIER *PREVISIONNEL* (\*) DES RECRUTEMENTS EXTERNES 2018


## Filière administrative


organisés par la direction des ressources humaines/sous-direction du recrutement et de la formation/bureau du recrutement et de la promotion professionnelle

Les modalités d'inscription sont précisées, dès l'ouverture du recrutement (**environ un mois avant la date de clôture des inscriptions**) sur le site : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) à la rubrique « [Les recrutements](#) » et, le cas échéant, sur le site des services déconcentrés concernés.

(\*) *Les dates sont susceptibles d'être modifiées – dernière mise à jour 06.09.2019*

CAT	NIVEAU D'ETUDES CONDITIONS	<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<u>A</u>	<p><u>CONCOURS EXTERNE</u></p> <p>Ouvert aux candidats titulaires de la licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II, ou d'une qualification reconnue au moins équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.</p> <p><u>3<sup>ème</sup> CONCOURS</u></p> <p>Ouvert aux candidats qui, à la date de clôture des inscriptions, justifient de l'exercice [définis au 3° de l'article 19 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984], durant au moins cinq années au total, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.</p> <p>La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p> <p>Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours.</p> <p>La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au concours.</p> <p>Les périodes au cours desquelles l'exercice de plusieurs activités et mandats aura été simultané ne sont prises en compte qu'à un seul titre.</p>	<p><u>ATTACHES D'ADMINISTRATION</u></p> <p>INSTITUTS REGIONAUX D'ADMINISTRATION</p>	<p>Le recrutement et la formation s'effectuent par la voie des instituts régionaux d'administration (IRA) installés à Bastia, Lille, Lyon, Metz et Nantes.</p> <p>Pour tout renseignement concernant les concours interministériels d'accès aux IRA s'adresser au</p> <p>Ministère de l'action et des comptes publics 139 rue de Bercy 75572 PARIS CEDEX 12</p>			<p><a href="http://www.fonction-publique.gouv.fr">www.fonction-publique.gouv.fr</a></p>

CAT	NIVEAU D'ETUDES CONDITIONS	<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<u>A</u>	<u>CONCOURS EXTERNE</u> Ouvert aux candidats titulaires d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.	<u>ATTACHE D'ADMINISTRATION</u> (au titre de l'année 2019)	Ouverture des inscriptions <b>17 décembre 2018</b> Date limite de retrait des formulaires d'inscription <b>17 janvier 2019</b> (par voie électronique ou postale) Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives <b>17 janvier 2019</b> (par voie électronique ou postale)	12 mars 2019 2 <sup>ème</sup> épreuve du <del>12 mars 2019</del> annulée nouvelle date 13 mai 2019	du 13 au 28 juin 2019	<a href="mailto:gestionnaire4-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire4-concours@interieur.gouv.fr</a> <a href="mailto:gestionnaire11-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire11-concours@interieur.gouv.fr</a>
<u>A</u>	<u>3<sup>ème</sup> CONCOURS</u> Ouvert aux candidats justifiant, au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est ouvert, de l'exercice [définis au 3 <sup>o</sup> de l'article 19 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984] durant au moins cinq années au total d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptés dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au concours. Les périodes au cours desquelles l'exercice de plusieurs activités et mandats aura été simultané ne sont prises en compte qu'à un seul titre.	<u>ATTACHE D'ADMINISTRATION</u> (au titre de l'année 2019)	Ouverture des inscriptions <b>17 décembre 2018</b> Date limite de retrait des formulaires d'inscription <b>17 janvier 2019</b> (par voie électronique ou postale) Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives <b>17 janvier 2019</b> (par voie électronique ou postale)	12 mars 2019	du 16 mai au 7 juin 2019	<a href="mailto:gestionnaire4-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire4-concours@interieur.gouv.fr</a> <a href="mailto:gestionnaire11-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire11-concours@interieur.gouv.fr</a>
<u>B</u>	<u>CONCOURS EXTERNE INTERMINISTERIEL</u> Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.	<u>SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE</u> [administration centrale (PARIS) et services déconcentrés de la région Ile-de-France] (au titre de l'année 2019)	Ouverture des inscriptions <b>du 7 février 2019</b> à 12 h 00 (heure de Paris) <b>au 7 mars 2019</b> à 17 h 00 (heure de Paris) <b>Informations</b> sur le site internet du <a href="#">ministère de l'éducation nationale</a> <a href="#">concours communs SACN externe et interne</a>	24 avril 2019	juin 2019	PARIS - RIF : <a href="mailto:drh-sdrf-concours@interieur.gouv.fr">drh-sdrf-concours@interieur.gouv.fr</a> <hr/> CONCOURS DECONCENTRES : Préfectures de région Bureau des ressources humaines
		concours en province : s'adresser aux préfetures de région		24 avril 2019		

CAT	NIVEAU D'ETUDES CONDITIONS	<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 <b>CORRESPONDANTS</b>	
<u>C</u>  <u>C</u>	<u>CONCOURS EXTERNE</u>  Sans condition de diplôme	<u>ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL</u> <u>DE 2<sup>ème</sup> CLASSE</u>  [administration centrale (PARIS) et services déconcentrés de la région Ile-de-France]  (au titre de l'année 2019)	Ouverture des inscriptions <b>17 décembre 2018</b>  Date limite de retrait des formulaires d'inscription <b>24 janvier 2019</b> (par voie électronique ou postale)  Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives <b>24 janvier 2019</b> (par voie électronique ou postale)	14 mars 2019	du 20 mai au 7 juin 2019	PARIS - RIF :  <a href="mailto:concours-adap2@interieur.gouv.fr">concours-adap2@interieur.gouv.fr</a>	
		concours en province : s'adresser aux préfetures de région					CONCOURS DECONCENTRES : Préfetures de région Bureau des ressources humaines
<u>C</u>  <u>C</u>	RECRUTEMENT SANS CONCOURS  Sans condition de diplôme  Le dossier de candidature devra comporter <i>le formulaire d'inscription</i> , une lettre de candidature et un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés. Le candidat peut joindre à l'appui de son C.V. les justificatifs souhaités (certificats et contrats de travail, attestations d'employeur ou de formation).	<u>ADJOINT ADMINISTRATIF</u>  [Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA)] services localisés en région Ile-de-France]  (au titre de l'année 2019)	Ouverture des inscriptions du <b>22 juillet 2019</b> au <b>22 août 2019</b>  <b>Informations</b> sur le site internet de l' <u>OFPRA</u>	/  Sélection des dossiers du 6 au 10 septembre 2019	du 30 septembre au 9 octobre 2019	PARIS - RIF :  <a href="mailto:recrutementsansconcours@ofpra.gouv.fr">recrutementsansconcours@ofpra.gouv.fr</a>	
		recrutements en province : s'adresser aux préfetures de région					RECRUTEMENTS DECONCENTRES : Préfetures de région Bureau des ressources humaines
<u>C</u>  <u>C</u>	<u>RECRUTEMENT PAR CONTRAT DE DROIT PUBLIC (PACTE)</u> (Parcours d'Accès aux Carrières de la fonction publique)  Ouvert aux jeunes âgés gens de 28 ans au plus à la date de clôture, sans diplôme ni qualification professionnelle ou dont le niveau de diplôme est inférieur au niveau IV (BAC).  S'adresser à l'agence locale <b>Pôle emploi</b> dont relève le domicile.  Peuvent bénéficier dans les mêmes conditions de la procédure de recrutement PACTE les personnes en situation de chômage de longue durée, âgées de quarante-cinq ans et plus et bénéficiaires :  - du revenu de solidarité active, de l'allocation de solidarité spécifique ou de l'allocation aux adultes handicapés ;  - ou du revenu minimum d'insertion ou de l'allocation de parent isolé dans les départements d'outre-mer et les collectivités de Saint-Barthélemy, Saint- Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.	<u>ADJOINT ADMINISTRATIF</u>  [Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA)] services localisés en région Ile-de-France]  (au titre de l'année 2019)	Ouverture des inscriptions du <b>30 août 2019</b> au <b>30 septembre 2019</b>  <b>Informations</b> sur le site internet de l' <u>OFPRA</u>  <b>Informations</b> sur le site internet de la <u>Préfecture de la Gironde</u>	/  Sélection des dossiers du 4 au 6 novembre 2019	du 21 au 27 novembre 2019	PARIS - RIF :  <a href="mailto:recrutementpacte@ofpra.gouv.fr">recrutementpacte@ofpra.gouv.fr</a>	
		recrutements en province : s'adresser aux préfetures de région					RECRUTEMENTS DECONCENTRES : Préfetures de région Bureau des ressources humaines

► **VOUS ETES CANDIDAT, CONTACTEZ :**

► **Pour les recrutements sur Paris et région Ile-de-France dans la filière administrative**

et

► **Pour les recrutements dans les filières « services techniques » - « permis de conduire et sécurité routière » - « systèmes d'information et de communication »**  
(affectations nationales) :

Ministère de l'intérieur  
Sous-direction du recrutement et de la formation  
Bureau du recrutement et de la promotion professionnelle  
Section organisation des concours et examens professionnels  
27 cours des Petites Ecuries  
77185 LOGNES

INTERNET : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) (rubrique « [Le ministère recrute](#) »)

*et/ou* (pour les recrutements dans les filières « services techniques » et « systèmes d'information et de communication ») :

Bureau des ressources humaines du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) ou délégation régionale du SGAMI de votre choix

*Toute demande de renseignements, annales ou formulaire d'inscription à un recrutement doit être accompagnée impérativement d'une enveloppe (format A4) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 100 g et libellée à vos nom et adresse.*

► **Pour les recrutements en province dans la filière administrative : secrétaires et adjoints administratifs**

(affectations dans la région où se déroule le recrutement) :

Bureau des ressources humaines de la préfecture de région de votre choix

► **Pour les recrutements en province dans la filière services techniques : adjoints techniques**

(affectations dans la région où se déroule le recrutement) :

Bureau des ressources humaines du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) ou délégation régionale du SGAMI de votre choix

► **Pour les recrutements de la fonction publique territoriale (FPT) :**

Fédération nationale des centres de gestion

[www.fncdg.fr](http://www.fncdg.fr)

► **Pour les recrutements de la fonction publique hospitalière (FPH) :**

Fédération hospitalière de France

[www.emploi.fhf.fr](http://www.emploi.fhf.fr)

Agences régionales de santé

[www.ars.sante.fr](http://www.ars.sante.fr)

L'ensemble des recrutements administratifs et techniques dans la fonction publique peut être consulté sur le site des concours et recrutements de l'Etat (SCORE) :

[www.fonction-publique.gouv.fr/score](http://www.fonction-publique.gouv.fr/score)

L'apprentissage et les stages dans la fonction publique peut être consulté sur le site des concours et recrutements de l'Etat (SCORE/PASS) :

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/score/pass>

toutes les offres d'emploi dans la fonction publique (FPEtat – FPTerritoriale – FPHospitalière) sont regroupées sur un site internet unique :

« [Place de l'emploi public](#) »